

Rapports Diplomatiques De La Belgique Et La France A L'égard De La Republique Democratique Du Congo De 1990 A 1997 : Entre Stratégies Convergentes Et Divergentes

Lous-Marie Musau Bakajika,

Politiste (Professeur à la Faculté des Sciences Sociales,
Administratives et Politiques de l'Université de Kisangani)

Roger-Charles Lelo Di-Mboko,

Politiste (Professeur Associé à la Faculté de l'Economie et de Gestion de
l'Université de Kisangani)

Bibiche Liliane Salumu Laumu Omeyaka,

Politiste (Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Sociales,
Administratives et Politiques de l'Université de Kisangani)

Doi:10.19044/esj.2019.v15n35p190 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n35p190](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n35p190)

Résumé

A la suite de la Conférence de Berlin, le territoire qui constitue l'actuelle République démocratique du Congo aujourd'hui, avait été cédé au Roi des Belges, Léopold II sous la dénomination d' « État indépendant du Congo ». Lorsque cette entité fut annexée à la Belgique en 1908, la France fit valoir son droit de préemption. Cependant, elle n'obtint pas gain de cause. Après l'accession du Congo belge à l'indépendance, la France adopta une attitude ambivalente, faite des stratégies diplomatiques tantôt divergentes tantôt convergentes. Elle n'a pas ménagé d'efforts pour afficher ses ambitions en essayant parfois de devancer la Belgique au nom de l'intérêt national.

Mots-clés: Etat, Diplomatie, Stratégie, Relations Internationales, Intérêt National, Politique Étrangère

Diplomatic Reports of Belguin and France towards DRC from 1990-1997: Between Convergent and Divergent Strategies

Lous-Marie Musau Bakajika,

Politiste (Professeur à la Faculté des Sciences Sociales,
Administratives et Politiques de l'Université de Kisangani)

Roger-Charles Lelo Di-Mboko,

Politiste (Professeur Associé à la Faculté de l'Economie et de Gestion de
l'Université de Kisangani)

Bibiche Liliane Salumu Laumu Omeyaka,

Politiste (Chef de Travaux à la Faculté des Sciences Sociales,
Administratives et Politiques de l'Université de Kisangani)

Abstract

After the Berlin conference, the territory which became the Democratic Republic of Congo was given to the Belgians king, Leopold II, under the name "Independent State of Congo". When this territory was annexed at Belgium in 1908, the Republic of France demanded its preemptive law. But unfortunately, it failed. After the independence of Belgian Congo, the Republic of France took up an ambivalent attitude with both convergent and divergent diplomatic strategies. It also spared no efforts to show her ambitious in trying to double Belgium in the name of her national interest.

Keywords: State, Diplomacy, Strategy, International Relationships, National Interest, Foreign Policy

Introduction

La position stratégique qu'occupe la République Démocratique du Congo, RDC en sigle, au cœur du continent africain et ses nombreuses richesses tant du sol que du sous-sol, ont toujours suscité la convoitise des pays étrangers, et particulièrement les puissances occidentales (les Etats unis d'Amérique, Angleterre, France, Belgique etc.) à la recherche du leadership.

Il sied de noter que la Belgique en sa qualité d'ancienne puissance coloniale, ne va ménager aucun effort pour préserver ses « droits acquis » sur son ancienne colonie.

Pour sa part, la France frustrée, d'avoir échoué dans sa tentative de contrôler le territoire du bassin Congo lors de la conférence de Berlin qui consacra le partage du continent Africain entre les puissances européennes, tentera à maintes reprises de supplanter la Belgique. A ce sujet, Rwabuhiri Gasibirege et Jyoni Karega (1986, pp. 219-225) soulignent que « *six jours après la clôture de la table ronde belgo congolaise de Bruxelles (de 20 février 1960), qui aboutit à la promesse de l'indépendance du Congo pour le 30 juin 1960, M. De Murville convoqua le Baron Jaspar, alors ambassadeur de Belgique à Paris, pour lui faire part des intentions du gouvernement français de ne pas considérer comme caducs les droits que l'accord des 23 et 24 avril 1884, conclu entre les représentants du Roi Léopold II et Jules Ferry, lui reconnaît à son avis sur le Congo* ».

Ce même point de vue est soutenue par Colette Braeckman (1996, p. 53) lorsqu'elle affirme qu' « [...] *Et à l'issue de la Table ronde qui jette les bases de l'indépendance, le ministre des affaires Couve De Murville a rappelé à la surprise générale, que si le Congo abandonné par les Belges devait tomber aux mains d'une puissance étrangère, la France serait autorisée à appliquer un « droit de préemption » prévu par la Conférence de Berlin.* »

Cet accord, conclu à l'époque où les impérialistes européens fixaient les règles d'occupation de l'intérieur du continent africain, prévoyait que la France jouirait d'un droit de préemption, c'est-à-dire d'un droit prioritaire d'acquisition sur le territoire congolais au cas où les Belges y renonceraient par cession à une tierce puissance.

C'est pourquoi la France et la Belgique ont entretenu chacune des rapports diplomatiques à l'égard de la RDC, tantôt caractérisés par la convergence tantôt par la divergence pour préserver ou conquérir la préférence des gouvernants congolais. Ces rapports étaient basés sur la préservation de l'intérêt national respectif selon les circonstances ou les contextes. Ce qui justifie le recours à la théorie réaliste de Hans Morgenthau (Battistella D., 2015, pp. 28-30) qui met l'accent sur l'intérêt national dans les rapports interétatiques.

L'objectif de cet article est de détecter et d'expliquer, non d'une manière exhaustive, mais seulement quelques faits historiques qui ont caractérisé l'évolution des rapports diplomatiques de ces deux États précités avec la RDC de 1960 à 1997 en relevant les stratégies diplomatiques convergentes et divergentes.

En vue de récolter les données de notre recherche, nous avons utilisé les techniques suivantes : la technique documentaire et l'observation directe désengagée. La première nous a aidé à récolter au sein des ouvrages et les articles les informations utiles à notre objet de recherche. Quant à la seconde, elle nous a permis de suivre l'évolution des rapports diplomatiques de deux

Etats susmentionnés avec la RDC durant la transition sous le Président Mobutu à travers les émissions radiotélévisées.

En ce qui concerne le traitement des informations récoltées, nous nous sommes servi de l'analyse de contenu dans une dimension qualitative qui nous a facilité leur interprétation en les classant en deux catégories d'analyse, à savoir les stratégies convergentes et celles divergentes.

Concrètement, nous avons utilisé l'analyse qualitative appuyée par l'analyse structurale (mises en sens, mises en pratique des politiques étrangères) et l'analyse de discours prononcés par les acteurs politiques dans les rapports diplomatiques.

Hormis l'introduction et la conclusion, l'explication de ces rapports diplomatiques de ces deux États susmentionnés à l'égard de la République démocratique du Congo requiert un aperçu sur les généralités sur la politique étrangère et la diplomatie, (I). Cet aperçu sera suivi de l'analyse des stratégies diplomatiques convergentes et divergentes des rapports Belgique-France à l'égard de la RDC de 1960 à 1997 (II).

I. Généralités sur la politique étrangère et la diplomatie

A travers ce point nous allons définir les concepts suivants : politique étrangère et diplomatie. La place de l'intérêt national dans la décision en politique étrangère y sera également mise en exergue.

I.1 Définition de la politique étrangère et de la diplomatie

Les concepts de politique étrangère et de diplomatie sont liés, car l'un conditionne l'autre. Dario Battistella définit la politique étrangère ou les affaires étrangères comme « *l'instrument par lequel un Etat tente de façonner son environnement (externe) par la préservation des situations favorables et par la modification des situations défavorables.* (Battistella D., 2015, p. 353) ». Il s'agit donc de « *l'ensemble des activités étatiques qui sont tournées vers le dehors, c'est-à-dire qui traitent en opposition aux affaires intérieures des problèmes qui se posent au-delà des frontières territoriales* (Barrea J., 1978, p. 30) ».

Un autre concept qui lui est proche est « diplomatie » (Barrea J., 1978, p. 34) c'est *l'art de conduire la politique étrangère d'un Etat par les moyens politiques, notamment la négociation qui peut être conflictuelle (distributive) ou coopérative (intégrative).* D'après PradierFodère (Fodère P., 1986, p. 432) », la diplomatie éveille et évoque l'idée de « *gestion des affaires internationales, de maniement des rapports extérieurs, d'administration des intérêts nationaux, des peuples et de leurs gouvernements dans leur contact matériel, soit paisible soit hostile.*

A ce sujet J. Barrea (1978, p. 77) distingue deux types de diplomatie :

- La diplomatie préventive : elle se borne à interposer une force symbolique entre les belligérants. D'un côté, il y a une prise de position en faveur d'une partie au conflit, la victoire de l'agression de l'autre ; une simple présence symbolique des forces militaires non combattantes ;

- La diplomatie coercitive : elle est la notion par laquelle le rapport entre la relation de puissance et le recours à la violence physique sont quelque peu nuancés. Ils le sont par l'introduction et la distinction entre l'épreuve des forces proprement dites qui implique un recours effectifs à la violence à des fins militaires.

Seuls ces deux types de diplomatie nous intéressent dans cette étude¹⁴. Il sied de noter avec (Yoko Yakembe, 1983, p. 15) que « *dans le langage courant, l'opinion publique emploie indifféremment les expressions « diplomatie » et « politique étrangère ».* Ce même avis est partagé par (Aguiar C. et Nhouyvanosvong K., 2010, p. 10) qui estiment que « *particulièrement, le concept de politique étrangère, qui nous intéresse tout spécialement, est fréquemment confondu avec le concept de politique internationale, d'une part, et avec le concept de diplomatie, d'autre part. En outre, le terme diplomatie est utilisé sans aucune rigueur intellectuelle pour désigner des choses de nature différente.* »

Ces auteurs poursuivent leur idée en affirmant aussi que « quelquefois, le terme diplomatie est utilisé comme synonyme de politique étrangère, mais aussi pour désigner les moyens pacifiques, et de manière générique, les instruments de la politique étrangère, c'est-à-dire, toute forme de négociation, par opposition aux instruments à caractère violent, et en particulier la guerre. »

Le but de la diplomatie est précisément de résoudre les problèmes entre les États par des moyens qui ne font pas appel à la force ni à la contrainte, La diplomatie est un instrument de la politique étrangère pour l'établissement entre les détenteurs du pouvoir politique de deux États (Aguiar C. et Nhouyvanosvong K., 2010, p. 10).

Les hommes politiques parlent habituellement des visées, des démarches, des exploits ou des échecs de la politique étrangère de tel ou tel pays, alors qu'en réalité il s'agit à proprement parler -et dans la pensée- de la diplomatie pratiquée par l'un ou l'autre État (Fodère P., 1986, p. 432).

¹⁴ Il existe plusieurs autres types de diplomatie : open-diplomacy, para-diplomatie, protodiplomatie,... décrits dans un dictionnaire des relations internationales proposé par Dario Battistella, Franck Petiteville Marie-Claude Smouts, et Pascal Yves Vennesson (2012). Pour *l'open Diplomacy*, lire Henri Kissinger, *Diplomacy* (trad. Marie-France de Paloméra), *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996

Pour sa part, Yoko Yakembe (1983, pp. 15-16) soutient que « *certes, la politique étrangère et la diplomatie sont liées par une étroite interdépendance. Les conditions de réussite de l'une ou de l'autre, les risques et les erreurs à éviter sur les deux plans sont, dans une large mesure, assez proches. Ce rapprochement est à la base de fréquentes confusions ou méprises que l'on constate dans les écrits et informations concernant la politique étrangère ou la diplomatie.*

Enfin de compte, établissant la différence entre les deux concepts, ce même auteur fait observer que la « *politique étrangère est l'ensemble des objectifs essentiels, des principes fondamentaux et des règles directrices de l'action de l'État hors de ses frontières. Tandis que la diplomatie est la mise en œuvre de ces lignes maitresses, de ces optiques ? Elle est un instrument d'intervention, un moyen d'action de la politique étrangère* (Yoko Yakembe, 1983, p. 16)».

Par ailleurs, l'ouvrage de Claude Roosens, Valérie Rosoux et Tanguy De Wilde d'Estmael (2004, pp 13-14) précise que *la politique étrangère disait Henri Simonet est « le domaine d'élection où s'appliquent les enseignements de l'histoire et les grands mouvements venant au fond des temps, les grands desseins aussi qui, touchent aux intérêts les plus fondamentaux et les plus permanents des Etats ».* Elle définit des objectifs, prend des décisions et énonce des positions. Elle concerne comme Claude Roosens l'explique ci-dessous, « *Etablissement des objectifs que tout Etat donne son action à l'Etranger en même temps que la définition des stratégies à appliquer pour assurer la défense de l'intérêt de l'Etat au sein du système international ».* Autrefois, elle était sous l'ancien régime le privilège jalousement gardé du Souverain. Actuellement, elle est une part de l'action politique exercée par des mandataires publics, responsables de leurs politiques et de leurs actions devant une assemblée élue, au sein de laquelle au moins les principes et les orientations générales, les lignes de force et les principaux événements, sont publiquement analysés, débattus, au besoin approuvés ou critiqués.

La diplomatie est une autre chose. C'est l'instrument, le moyen, par lequel les Etats, comme d'ailleurs les autres auteurs de la vie internationale s'efforcent de faire aboutir des stratégies et leurs objectifs, faire partager ou au moins accepter leurs positions et leurs décisions, faire avancer leurs intérêts. Elle cherche à informer, à persuader, à convaincre. Elle choisit l'interlocuteur approprié, pèse le moment opportun, adapte les arguments en fonction de l'un et l'autre, cherche la formulation juste, évite celle qui heurte ou choque. Par souci d'efficacité, elle agit parfois publiquement, mais le plus souvent de manière discrète. Parce qu'elle se pratique depuis des siècles, la diplomatie s'est forgée un certain nombre de règles, fruit de l'expérience et du bon sens sur sa politique et ses motifs soit simple, clair et constant.

1.2. Place de l'intérêt national dans la décision en politique étrangère

Les relations internationales sont caractérisées par deux courants : l'un « idéaliste » et l'autre « réaliste » (Yoko Yakembe, 1983, p. 31).

Le courant « idéaliste » est tout à la fois téléologique, volontariste, rationnel et utopique. Il est plus préoccupé d'un objectif à atteindre la paix ... à formuler des projets, d'organisation de la vie nationale (sécurité collective, désarmement et gouvernement mondial) (Barrea J., 1978, p. 4).

Quant au courant « réaliste », il est partagé en deux tendances : les « doctrinaires » qui attribuent la violence à la nature humaine elle-même, son instinct de puissance ou d'agressivité. Les « rationalistes » qui considèrent la violence internationale comme un produit de la structure internationale (anarchie).

Abordant du réalisme politique Hans Morgenthau (Barrea J., 1978, pp. 4-5) retient entre autres les principes suivants :

- Le concept d'intégration de la vie politique internationale est l'intérêt national défini en termes de force ; les relations internationales sont une compétition sans fin pour la survie par la force et la puissance.
- L'intérêt national est une réalité objective et universelle. A ces principes de base, d'autres auteurs ajoutent quelques précisions : La doctrine réaliste tient la sécurité absolue pour impossible ; l'accommodement des intérêts est donc une attitude « réaliste » (Barrea J., 1978, p. 5) »

La conception objective et réaliste de l'intérêt national identifie celui-ci à la recherche de la « puissance politique » qui est une relation psychologique entre ceux qui l'exercent et ceux sur lesquels il s'exerce.

Il en est de même de Ph. Braillard, qui souligne également que « *l'essence de toute relation politique interne comme internationale, est la recherche, la lutte pour la puissance. D'où le rôle primordial dans la théorie de H. Morgenthau* (Braillard Ph., 1977, p. 17) ». De surcroît, le même auteur affirme qu'« *en politique internationale cette recherche de puissance se manifeste par l'aspiration à la puissance de diverses nations. Chacune cherche soit à maintenir, soit à changer le statut qui conduit nécessairement à une confirmation qu'on appelle (balance of power) et à des politiques qui visent à conserver cet équilibre* » (Braillard Ph., 1977, p. 10).

Il est à noter que le réalisme insiste sur la dimension essentiellement conflictuelle de la politique internationale. Selon les réalistes, le principe de souveraineté étatique condamne les Etats à une « politique de puissance ». En l'absence d'une autorité légitime capable d'arbitrer leurs conflits d'intérêts, les Etats doivent mobiliser leurs propres ressources politiques et stratégiques pour assurer leur sécurité, pour réaliser leurs ambitions politiques et pour atteindre leurs objectifs économiques (De Sernaclens P., 2002, p. 21).

Toutefois, nous estimons que la tendance néoréaliste représentée par Kenneth Waltz (Battistella D., 2015, pp. 32-35) est mieux indiquée pour expliquer les stratégies à la fois convergentes et divergentes des relations diplomatiques entre la Belgique et la France à l'égard de la RDC.

Selon S. Paquin et D. Deschênes « *sa théorie est originale sans se couper néanmoins des bases du réalisme classique, d'où son appellation de néoréalisme (ou de structuro-réalisme). Kenneth Waltz récupère certaines notions du réalisme classique et innove en proposant de considérer davantage le rôle du système international dans le comportement des États. Il accepte que les États et les grandes puissances continuent d'être les acteurs clés du système. La prépondérance du politique par rapport à d'autres domaines et la division interne/externe des relations internationales sont aussi partagées entre ces deux théories. La puissance demeure l'outil privilégié dans la conduite des affaires internationales et l'équilibre de la puissance constitue aussi, pour les néoréalistes, le principal mécanisme qui maintient l'ordre et la stabilité dans le système. En fin, les relations internationales sont un monde imprévisible et compétitif entre États.* (Paquin S. et Deschênes D., 2009, p. 9)»

Il importe de souligner que toutes ces considérations justifient à juste titre les stratégies utilisées par la Belgique et la France pour tirer chaque le meilleur parti dans le cadre de leurs relations diplomatiques avec la République Démocratique du Congo.

II. Analyse des stratégies diplomatiques convergentes et divergentes des rapports Belgique-France à l'égard de la RDC de 1960 à 1997

Trois grandes périodes ont marqué l'histoire politique de la République Démocratique du Congo avant la prise du pouvoir par le feu Mzee Laurent-Désiré Kabila. Il s'agit respectivement de :

- La première République (de 1960 à 1965)
- La deuxième République (de 1965 à 1990)
- La période de transition sous Mobutu (de 1990 à 1997)

Il convient de noter que durant ces trois périodes, la Belgique et la France ont été, selon les nécessités de leurs intérêts nationaux respectifs tantôt des alliés tantôt des rivaux en déployant des actions stratégiques et diplomatiques aussi bien convergentes que divergentes.

II.1. La première République.

Nous analysons quelques stratégies diplomatiques convergentes et divergentes de la Belgique et de la France à l'égard de la RDC de 1960 à 1997.

II.1.1. Les stratégies diplomatiques convergentes

Par stratégie, il faut entendre selon Mulumbati Ngasha « *l'ensemble des moyens que les acteurs de relations internationales utilisent dans leurs*

interactions pour contraindre leurs adversaires ou partenaires à accepter leur volonté, à s'incliner devant les conditions qu'ils veulent leur imposer (Mulumbati Ngasha, 2005, p. 143)».

A ce sujet, il y a lieu de noter que « *la stratégie est constituée de plusieurs moyens, notamment des moyens politiques, militaires, économiques, démographiques, culturels, géographiques, religieux. Elle peut être globale ou partielle selon qu'elle porte sur plusieurs ou un seul secteur de la vie politique* (Mulumbati Ngasha, 2005, p. 143)»

Par ailleurs, il convient également de souligner que les différents acteurs de relations internationales défendent des intérêts différents, voire opposés. Il en résulte que pour défendre ou promouvoir leurs intérêts, ils conçoivent des stratégies différentes (Mulumbati Ngasha, 2005, p. 143).

Comme souligné précédemment, il se dégage que les rapports diplomatiques de la Belgique et la France ont été plus caractérisées par la rivalité pour le leadership en RDC après l'accession du Congo belge à l'indépendance. Toutefois, il sied de relever une action posée par la France pour préserver les intérêts belges au Congo pendant la première République. A ce sujet, le Comité Zaïre rapporte qu'« *en effet, la position de la France lors de l'intervention des forces de l'Organisation des nations unies au Congo de 1960 à 1963 n'eût aucune influence sur le cours des événements. Le Représentant de la France, M. Bérard s'était constamment abstenu lors de vote des résolutions de l'ONU qui stipulaient le retrait des troupes belges et organisaient l'action de l'ONU au Congo. La position de la France s'alignait ainsi sur celle de la Belgique. Cependant, l'interprétation de cette attitude relève que si la France avait agi de la sorte, c'était pour interdire à l'Organisation des nations unies d'émettre le moindre jugement sur l'affaire qu'il considère comme domaine réservé* (Comité Zaïre, 1978, pp. 192-193).»

II.1.2. Les stratégies diplomatiques divergentes

La Belgique a été impliquée dans la sécession Katangaise. A ce propos, M. Merlier(1962, p. 275) fait observer que « *depuis le 30 juin la politique Belge s'explique par le complot le plus machiavélique pour conserver l'union Minière du Haut Katanga (UMHK), la Société Générale aurait conseillé au gouvernement belge d'organiser l'anarchie au Congo.* »

Par ailleurs, renchérit le même auteur « *vers juin, une fuite révélera un nouveau projet de sécession pour le 25 juin. Dès le début de la mutinerie, le gouvernement belge joue aussitôt cette carte, longtemps tenue en réserve... Moïse Tshombé proclamait l'indépendance du Katanga le soir du 11 juillet* (Merlier M., 1962, p. 275). »

Pour sa part, C. Young fait également remarquer la présence d'une main occidentale dans l'affaire du Katanga en ces termes « *au Katanga, les premiers actes du gouvernement Tshombé furent de demander l'aide des*

troupes belges en vue de désarmer et d'expulser du Katanga les détachements de l'Armée nationale congolaise... des rapports de presse datant du début septembre font état de 25 avions, 100 tonnes d'armes et de munitions et 89 officiers que le Katanga aurait reçus de la force publique, sans compter que les 326 soldats et sous-officiers et 70 gendarmes belges qui seraient portés volontaires (Young C., 1968, p. 265)».

Comme on peut le constater, les relations entre la Belgique et le gouvernement central n'étaient pas au beau fixe comme l'a soutenu Benoit Verhaegen(1961, pp. 454-455) en reprenant les propos de Monsieur Justin-Marie Bomboko, ministre des affaires étrangères devant le Conseil de Sécurité le 16 novembre 1961 en ces termes « *le double jeu de la Belgique : d'une part, elle invite les puissances à ne pas reconnaître le gouvernement Tshombé et de l'autre, les actes posés étaient en fait une reconnaissance de l'indépendance du Katanga : assistance technique, accord de gouvernement* ».

Suite à ce soutien manifeste de la Belgique à la sécession katangaise, le gouvernement congolais décida de la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique (Verhaegen B., 1961, p. 455).

De son côté, la France essaya d'amadouer à la fois les acteurs de la sécession Katangaise et les autorités du gouvernement central. A ce sujet, le même auteur note que « *la France entreprit des démarches pour prendre pied au Katanga en évinçant l'influence belge. Il y eût deux tentatives importantes durant le premier semestre 1961, la première tendance fut l'envoi du colonel parachutiste français Trinquier et de six officiers français au Katanga en février en vue d'organiser l'armée Katangaise. La deuxième tentative, eût lieu au début avril. Le premier ministre français M. Debré chargea un fonctionnaire français M. Bistos de porter une lettre à M. Tshombé et de lui annoncer l'appui officiel du gouvernement français au Katanga et au Sud-Kasai. Le 17 avril M. Bistos déclara que la France aiderait le Katanga au maximum et qu'elle interviendrait auprès des pays de la communauté française (Gérard-Libois J. et Verhaegen B., 1962, p. 305)»*

La duplicité de la politique française apparaît parfaitement à travers la déclaration officielle reprise par J. Gérard-Libois et B. Verhaegen selon laquelle « *la position de la France qui est d'aider à l'indépendance tous les Etats nouveaux et, par conséquent, d'organiser dans cette perspective la coopération avec les Etats qui le demandent. La France apporte et continuera d'apporter, aussi longtemps que le gouvernement central de Léopoldville le souhaitera, une aide technique et culturelle substantielle, notamment dans la réorganisation et le renforcement des structures administratives congolaises. Le gouvernement français espère contribuer ainsi au développement de ce jeune pays francophone et au maintien de son unité. (Gérard-Libois J. et Verhaegen B., 1962, p. 531)».*

Après la fin de la sécession Katangaise, les belges vont améliorer leurs rapports avec Kinshasa comme le note J. Beys, P.H. Gendebien et B. Verhaegen (1963, pp. 87-89) « à l'invitation du gouvernement belge, des conversations ont eu lieu à Bruxelles les 25, 26 et 27 février, entre une délégation congolaise présidée par Monsieur Bomboko et Monsieur Lefèvre, premier ministre belge (...) ces conversations ont promis aux deux gouvernements de constater la permanence des sentiments d'amitié qui unissent le peuple congolais et le peuple belge. Les deux gouvernements ont décidé de conclure une convention d'assistance technique...

Si la Belgique était revenue aux bons sentiments à l'égard du gouvernement central, la France n'a pas lâché prise. En effet, après l'investiture de Moïse Tshombé comme premier ministre en 1964, J. Gérard-Libois et J. Van Lierde (1964) soulignent qu' « en moins d'un an, le général De Gaulle reçut trois fois Moïse Tshombé. La France avait fait du Congo ex-belge un des grands atouts de sa politique. C'est ainsi que le poids de la personnalité de Général De Gaulle a pesé également pour l'admission du Congo à l'Organisation pour la Communauté Africaine et Malgache. Toutes ces multiples rencontres diplomatiques accréditent la thèse selon laquelle la France était toujours intéressée par le Congo.

II.2. Pendant la Deuxième République

Lors des assises de la Table ronde économique ayant précédé l'accession de l'ex Congo belge à l'indépendance, le capital belge veilla tout particulièrement à garder le contrôle des affaires essentielles, afin de poursuivre l'exploitation du Congo. Cette politique déboucha sur le « contentieux » belgo congolais.

Selon le Comité Zaïre, depuis la fin des années 60, *la France s'est intéressée à l'ex-colonie belge, vaste marché pour ses produits de haut niveau technologique et ses « services »* (Gérard-Libois J. et Van Lierde J., 1964, p. 169). C'est pourquoi ce pays a été de plus offensif du point de vue diplomatique au Zaïre à l'époque.

II.2.1. Les stratégies diplomatiques convergentes

La Belgique a connu la détérioration de ses relations diplomatiques avec le Zaïre avec l'avènement au pouvoir du Président Mobutu. Par son élan nationaliste, le nouveau Président va ressusciter la question de l'ex Union minière du Haut-Katanga et profiter de la sortie d'un ouvrage qui lui était hostile par un auteur belge¹⁵ pour mettre hors-jeu la Belgique. Selon le Comité Zaïre « cet ouvrage n'est pas tendre pour le chef d'État zaïrois. L'auteur

¹⁵Pour la petite histoire, ce livre intitulé « l'ascension de Mobutu. Du Sergent Joseph Désiré au Général Sese Seko » fut publié en janvier 1974 aux éditions Maspéro (Paris). Son auteur est l'avocat bruxellois Jules Chomé.

décrit, document à l'appui, la manière dont Mobutu a pris le pouvoir, les « obstacles » qu'il a dû éliminer, les puissances étrangères qui l'ont aidé et les pratiques du nouveau régime. Le gouvernement français interdit la vente du livre. Le livre fut malgré tout diffusé un peu plus tard, mais en Belgique par les éditions « complexes ». Le Zaïre insista pour que la Belgique suive l'exemple de la France et interdise l'ouvrage. Les affaires étrangères s'y refusant, l'Agence Zaïre Presse lance une campagne contre la Belgique. L'ambassadeur zaïrois à Bruxelles est rappelé à Kinshasa. Le 10 mai 1974, le Zaïre rompt unilatéralement le traité d'amitié et fait perdre aux relations entre le Zaïre et la Belgique tout « caractère privilégié » (Comité Zaïre, pp. 174-175).

C'est à juste titre que le Comité Zaïre indique qu' « *Il est un fait que le contentieux belgo congolais remis à l'ordre du jour au lendemain de la prise du pouvoir par le président Mobutu va affecter les rapports entre les deux pays... les français vont en profiter pour emporter de gros contrats de la première phase de la construction du gigantesque barrage l'Inga.* (Comité Zaïre, 1978, pp. 174-175)»

Dans le même ordre d'idées, Colette Braeckman fait observer que l'avènement de Giscard au pouvoir et son voyage officiel au Zaïre 1975 vont consolider les liens en ces termes « *malgré la défaite de la droite face à un candidat de gauche, F. Mitterand, en 1981 rien ne change. L'Ambassadeur zaïrois à Paris, Mokolo Wa Pombo, introduit les fils du nouveau président, J.C. Mitterand (alias « papa m'a dit ») et son acolyte Jeancy Lorgeaux dans le cercle de Mobutu père et fils* (Braeckman C., Le Dinosaur, 1996, pp. 294-296).

A ce sujet, A. Chauprade parle de la géo-économie des ressources comme étant « *l'une des chaînes causales à l'origine des conflits et que, de ce fait elle est une des filières d'exploitation dans toute analyse (...) la plupart des conflits entre les Etats concernés tiennent à la lutte pour les ressources : matières premières, minières, agricoles ou industrielles* (Chauprade A., 1999, p. 96).

Ce même point de vue est partagé par P. Claval, lorsqu'il affirme que « *les Etats doivent pour vivre jouir des ressources suffisantes ; avoir accès à celles qui marquent sur le territoire et disposer de marchés leur permettant de gagner des devises indispensables pour sauver leurs importations.* (Claval P., 1996, p. 84)». Il est un fait que lorsque la production des biens augmente, tout État a l'obligation de chercher les débouchés pour écouler sa production. C'est ainsi que la Belgique et la France devaient respectivement lutter pour non seulement vendre leurs productions nationales, mais aussi avoir accès aux matières primaires du Zaïre, très riche en minerais.

Sans se laisser faire, la Belgique passa à la contre-offensive pour récupérer sa place. Il est à noter avec le Comité zaïre que « *le Zaïre est trop*

important du point de vue de la Belgique pour qu'elle abandonne son plus important client du Tiers- monde. La normalisation s'imposait donc pour la Belgique. Au printemps 1975, le ministre belge Leo Tindemans eût une série des contacts discrets avec des délégués zaïrois pour résoudre des nouvelles difficultés. Le moment de la réconciliation officielle arriva. En septembre 1975, le premier Ministre Belge se rendit à Kinshasa accompagné par le Ministre du Commerce extérieur et des Finances» (Comité Zaïre, 1978, pp. 178-179).

Comme on peut le constater, le changement d'attitude de la Belgique à l'égard du gouvernement de Kinshasa, peut s'expliquer par le fait qu'en relations internationales ; il n'y a pas d'amis, il n'y a que les intérêts qui comptent. Si la Belgique avait soutenu la sécession katangaise durant la première République, la donne avait changé sous la deuxième République. La Belgique n'avait plus d'autre choix si ce n'était la reprise des relations diplomatiques avec son ancienne colonie afin d'y investir aussi.

II.2.2. Les stratégies diplomatiques divergentes

Un effort de repérage de quelques actions communes entreprises par la France et la Belgique met en évidence les opérations militaires belges et françaises en 1977 et 1978 pour sauver le régime Mobutu. En effet, comme l'indique Colette Braeckman, « lors des périodes de menace de son régime, tel fut le cas de l'invasion du Shaba par les ex-gendarmes Katangais en 1977 et 1978, les belges participèrent aux interventions militaires aux côtés de la France » (Agir ici et suivie, 1997, p. 37).

Pour Agir ici et suivie, « une fois de plus, la promptitude de l'intervention française par rapport à l'hésitation belge, a poussé d'aucuns à se demander pourquoi c'est la France et non les pays mieux implantés au Zaïre comme la Belgique ou les USA, qui a pris la responsabilité d'une intervention directe avec l'allié marocain (Comité Zaïre, 1978, pp. 196-197).» selon certains analystes, l'intervention militaire française était une conséquence du massacre des ressortissants français sur ordre du Président Mobutu. Il agissait ainsi pour faire endosser cette responsabilité aux rebelles et contraignait aussi la France à intervenir pour sauver son régime. D'autres ont estimé que ce fut une humiliation pour la Belgique qui était restée en retrait. En abordant cette question de l'intervention française dans sa publication sur *les rivalités occidentales en Afrique centrale-De Berlin à Kolwezi, de Fachoda à Kisangani*, Olivier Lanotte (2000, pp 51-66) l'avait qualifié de « complexe de Kolwezi ».

Cette intervention militaire française peut s'expliquer par le fait que la France disposait des bases militaires en Afrique dans le cadre de la France – Afrique, notamment au Gabon, au Tchad et en République centrafricaine. La proximité de ces pays de la République démocratique du Congo facilitait

le déploiement des militaires français positionnés sur le continent africain d'une manière rapide. De surcroît, la France étalait ainsi sa puissance militaire par rapport à la Belgique.

Toutefois, selon une certaine opinion, le Président Mobutu aurait à l'époque autorisé l'exécution des ressortissants français pour contraindre la France d'intervenir militairement. En effet, bénéficiant du soutien militaire de la France était une option de dernière chance pour sauver son pouvoir aux abois face à la force de frappe des troupes rebelles. Ces derniers avançaient facilement sur le front militaire suite à des complicités internes.

II. 3 Pendant la transition

Cette période peut être subdivisée en deux périodes à savoir : la période pacifique et la période de la guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo/Zaïre.

II.3.1. La période pacifique

Par son discours du 24 avril 1990, le président Mobutu avait consacré la démocratisation des institutions politiques. Le Zaïre tentait de nouveau l'expérience de multipartisme. Par la suite, ce processus de démocratisation allait entraîner des prises de position tantôt spécifiques tantôt identiques de la part des puissances occidentales.

Au départ, l'initiative avait été accueillie favorablement par la communauté internationale. En effet, la démocratisation du Zaïre de l'époque, allait faciliter par effet de contagion la démocratisation de ses voisins, voire influencer également d'autres pays africains. A titre de rappel, Frantz Fanon (1961) avait affirmé dans son ouvrage *les damnés de la Terre* que l'Afrique avait la forme d'un revolver dont la gâchette se trouvait au pays du Maréchal Mobutu.

II. 3.1.1. Les stratégies diplomatiques convergentes

Il sied de noter que contrairement à la deuxième République, les actions posées dans le cadre diplomatique par la Belgique et la France ont présenté plus de la convergence. A la suite des événements sur le campus de Lubumbashi, appelés « Massacre des étudiants de l'Université de Lubumbashi¹⁶ », la coopération entre la Belgique et le Zaïre a été suspendue. L'organisation du 4^e sommet de la Francophonie a été retirée au Zaïre.

¹⁶ Dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, à la suite de violences qui y avaient été exercées contre les étudiants originaires de l'Equateur résidant au campus de l'Université de Lubumbashi. Cette opération avait fait plusieurs dizaines d'étudiants exécutés. Ces rumeurs étaient aussitôt relayées par la presse occidentale et par l'opposition zaïroise pour inciter la Belgique à adopter une attitude plus ferme à l'égard du régime zaïrois. Ces événements de Lubumbashi ont favorisé le 22 juin 1990 la rupture par le maréchal Mobutu de la coopération bilatérale. Par

Face à cet événement, la République française avait pris une décision identique à celle de la Belgique. Notons à ce sujet avec Ngbanda Zambo-Ko que « *le 25 octobre 1991, la coopération entre la France et le Zaïre a été interrompue* (Ngbanda Zambo-Ko, 1995, p. 178)»

De même, au cours de la même période, l'auteur a renchéri que « *le 30 novembre 1992, il y a eu une démarche diplomatique de la troïka en faveur des acquis de la Conférence Nationale Souveraine* (Ngbanda Zambo-Ko, 1995, p. 178). Le 04 décembre 1992, ce fut la déclaration du gouvernement belge qui se disait prêt à tous les scénarios pour amener la paix au Zaïre, y compris l'intervention militaire (Ngbanda Zambo-Ko, 1995, pp. 178-179).

Comme on peut le noter au début du processus de démocratisation, les intérêts respectifs de la Belgique et de la France n'étaient pas entrés en conflit. C'est pourquoi elles ont toutes deux entrepris des actions convergentes.

II.3.1.2. La stratégie diplomatique divergente

Le Président Mobutu s'était retrouvé diplomatiquement isolé sur la scène internationale. Il était à l'affût de n'importe quelle opportunité pouvant lui permettre de changer son image auprès des chancelleries occidentales qui lui exigeaient de libérer le processus de démocratisation enclenché depuis son discours du 24 avril 1990. L'opération turquoise initiée par la France constitua sans nul doute une occasion tant recherchée. La France lui offrit à travers l'opération turquoise cette opportunité. Ce point de vue est soutenu par Frédéric Lasserre et Emmanuel Gonon comme suit : « *en 1994, la France a initié l'opération turquoise pour permettre au Président Mobutu de redorer son blason sur la scène diplomatique internationale. En effet, durant cette opération, l'hospitalité légendaire du Zaïre avait été démontrée. Toutefois, l'arrivée sur le sol zaïrois des militaires des ex forces armées rwandaises ainsi que les miliciens interhamwe avec armes et munitions allaient être préjudiciables quelques années plus tard au régime de Mobutu.* (Lasserre F. et Gonon E., 2008, p. 100)

Toujours selon ces deux auteurs, « *l'opération turquoise déclenchée à l'été 1994 pour permettre officiellement de protéger les populations civiles de l'ouest du Rwanda, a été perçue par le Front patriotique rwandais comme une tentative de défendre le régime hutu et de protéger la retraite des FAR* ». (Lasserre F. et Gonon E 2008, p. 100)

II.3.2. La période de la violence

Durant cette période, la rébellion de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo/Zaïre avait commencé en

la suite, même si elle ne voyait pas de preuve tangibles, la Belgique ne pouvait plus faire marche arrière au risque de perdre la face (Lanotte O., 2003, pp. 18-19).

septembre 1996. C'est encore une fois la France qui s'est plus manifestée diplomatiquement par rapport à la Belgique.

II.3.2.1. les stratégies diplomatiques convergentes

Les stratégies convergentes ont été inexistantes pendant la guerre de l'AFDL dans la mesure où la structure de pression sur le régime du Maréchal Mobutu, qualifiée de « Troïka », était devenue inopérante sur le terrain. Les Belges étaient restés discrets, les Américains soutenaient sans état d'âme la rébellion au détriment du Président Mobutu, leur ancien allié. Pour sa part, la France tentait vaille que vaille de sauver le Président Mobutu.

III.3.2.2. Les stratégies diplomatiques divergentes

Nous avons démontré que durant la transition dite pacifique, la Belgique et la France en leur qualité des membres de la Troïka occidentale, ont posé plus des actions communes allant dans de le sens d'exercer des pressions sur le Président Mobutu de démocratiser effectivement le fonctionnement des institutions. Cependant, ce dernier a continué à bloquer le processus de démocratisation. Face à cet entêtement, les deux pays membres de la troïka occidentale ont adopté des attitudes différentes.

Une chose est sûre. Au cours de cette période la Belgique est restée discrète. Cependant, elle entreprit une action diplomatique dans le cadre de l'union européenne. A ce sujet, Olivier Lanotte fait observer que « *le 28 octobre 1996 ..., le ministre belge des Affaires étrangères, Erik Derycke, tente, sans succès, d'attirer l'attention de ses partenaires au Conseil de Luxembourg sur l'ampleur de la crise au Kivu et sur la nécessité d'une « force d'interposition ». L'idée du gouvernement belge serait d'ouvrir des « couloirs humanitaires » qui puissent permettre d'approvisionner en eau et nourriture d'environ 1, 1 millions de réfugiés et éviter ainsi la mort de milliers de gens. L'initiative belge est un échec, et n'aboutit à aucune position commune des quinze.* » (Lanotte O., 2003, pp. 49-50)

Pour sa part, la France préféra l'option de cavalier seul, contrairement à l'option d'une intervention communautaire proposée par la Belgique. Elle apporta son soutien diplomatique au président Mobutu et son aide au recrutement des mercenaires pour suppléer aux décrochages de son armée en déroute devant l'avancée des forces rebelles.

D'après F. Lasserre et E. Gonon, « *dans la guerre qui a débuté en septembre en 1996, la France a été accusée à plusieurs reprises de vouloir soutenir son ancien allié dans la région, le Maréchal Mobutu, d'autant plus que Paris avait connaissance des liens des Etats-Unis avec le Rwanda et l'Ouganda. Les mercenaires serbes recrutés par le régime Mobutu pour intervenir en janvier – février 1997 dans la contre-offensive désastreuse de Kinshasa, auraient été recrutés, approchés via les services secrets français.*

Plusieurs voix se sont élevées en France pour dénoncer les rivalités franco-américaines en Afrique, du moins ce que Paris percevait comme une tentative américaine de prendre le contrôle des pays clients de la France. » (Lasserre F. et Gonon E., 2008, p. 100). Elle ne pouvait pas accepter facilement être devancée par les États-Unis d'Amérique, (USA).

Suite à l'implication manifeste des Américains aux côtés de forces rebelles, la France ne pouvait pas rester indifférente face au déroulement des événements dans la sous-région des Grands-Lacs africains. Ce sont plus les Américains qui sont montés au créneau pour fragiliser le pouvoir du Président Mobutu. Ils auraient en quelque sorte parrainé la guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo. C'est à juste titre que Colette Braeckman (1999, p. 43) souligne que « ... un témoin nous a assuré avoir vu débarquer des hommes grenouilles en face de Goma, au moment où la ville était prise d'assaut en octobre 1996. Les services français assurent même que les américains ont participé aux opérations et que le corps de l'un d'entre eux aurait été retrouvé sur la ligne de contact entre les « rebelles » et les forces de Mobutu ».

Force nous est de noter que la Belgique s'était caractérisée par une diplomatie préventive, redoutant les coûts d'une intervention militaire. La stratégie de la France était diamétralement opposée à celle de la Belgique. A ce sujet, François Thual (2000, p. 23) fait observer que « même si les alliances fonctionnent bien, elles n'excluent pas pour autant des divergences. »

Conclusion

Dans cette étude, nous avons pour objectif d'analyser les stratégies diplomatiques convergentes et divergentes qui ont caractérisé les rapports diplomatiques de la Belgique et de la France à l'égard de la RDC de l'indépendance à la guerre de l'AFDL.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes servi des techniques documentaire et d'observation directe désengagée. La théorie réaliste des relations internationales de Hans Morgenthau nous a facilité leur analyse.

En ce qui concerne les stratégies diplomatiques convergentes, il ressort que :

- Pendant la première République :
 - La France s'est abstenue lors du vote de Nations Unies pour l'intervention de forces de l'ONUC de 1960 à 1963, sa position s'était alignée sur celle de la Belgique.
- Pendant la deuxième République :
 - La France et la Belgique ont sauvé le régime du président Mobutu militairement lors de deux guerres du Shaba en 1977 et 1978.
- Pendant la période de transition :

Suite au blocage du processus de démocratisation par le président Mobutu, la Belgique et la France, à travers la Troïka occidentale, ont exercé des pressions pour la réouverture de la Conférence Nationale Souveraine.

S'agissant des stratégies diplomatiques divergentes de deux pays, nous avons relevé ce qui suit :

- Pendant la première République :
 - La Belgique a été impliquée dans la sécession Katangaise à son début.
 - La France a joué un double jeu entretenant des rapports tant avec le gouvernement central qu'avec les leaders de ladite sécession.
- Pendant la deuxième République :
 - Suite à la brouille entre la Congo et la Belgique à cause du contentieux belgo-congolais, les français vont en profiter pour gagner le marché de la construction de la première phase du barrage d'Inga. La Belgique se retrouve mise à l'écart.
 - Il en fut de même lors de la publication en Belgique du livre de Jules Chomé intitulé « l'ascension de Mobutu » Du sergent Joseph Désiré au général Sese Seko en janvier 1974. Comme la France avait interdit sa vente, elle bénéficia de plusieurs investissements au détriment de la Belgique
 - Pendant la période de transition
 - Durant la période pacifique
 - Les actions convergentes : la Belgique et la France exercèrent des pressions diplomatiques sur le régime du Président Mobutu en vue du respect du processus de démocratisation déclenchée par son discours présidentiel du 24 avril 1990.
 - L'action divergente : la France opta pour son soutien. Elle tenta de redorer diplomatiquement le blason du Président Mobutu sur la scène internationale à travers l'opération turquoise¹⁷. Quant à la Belgique, qui avait suspendu sa coopération avec la RDC, n'avait pas changé de position. Ces stratégies divergentes renvoient à ce que Raymond Aron a affirmé en sens vue *la conduite diplomatico-stratégique est menée par le diplomate qui parle au nom de la collectivité étatique à laquelle il appartient et le soldat qui tue au nom de ladite collectivité* (Aron R., 2004, p. 17).

¹⁷De 22 juin au 22 août 1994, une intervention militaire française dénommée Turquoise a été opérée à partir du territoire zaïrois. Elle se traduisait début juillet par l'instauration d'une zone humanitaire de sécurité au sud-Ouest du Rwanda. L'afflux de réfugiés Hutu au Kivu et l'opération turquoise avaient permis au dinosaure d'amorcer sa rentrée politique sur la scène internationale. *Réussissant à faire la preuve qu'on ne peut se passer de lui en Afrique centrale comme à l'intérieur de son pays*, le maréchal Mobutu est apparu comme *un homme de paix*, le seul capable de jouer le rôle de tuteur de toute cette zone interlacustre (Lanotte O., 2003, pp. 34-35).

Ces stratégies diplomatiques variant en fonction de circonstances montrent à quel point que le choix rationnel opéré par les chefs d'Etat (Morgenthau H., 2005, pp. 4-5) est conditionné par la satisfaction de plusieurs objectifs, et notamment « la puissance, la gloire et l'idée (Aron R., 2004, p. 81)». Cette ambivalente diplomatique se résume en une lutte pour la puissance.

- Pendant la période violente
 - Action convergente : la Belgique et la France n'entreprirent aucune action convergente durant la guerre de l'alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo.
 - Actions divergentes : la Belgique proposa l'envoi d'une force d'interposition dans le cadre de l'union européenne pour assister les populations civiles victimes du conflit armé. Pour sa part, la France aida le régime de Mobutu dans le recrutement des mercenaires serbes en vue de combattre les troupes rebelles, aidées selon elle par les américains. Tout compte fait, au nom du réalisme en politique étrangère et de l'intérêt national de chaque Etat, la France et la Belgique planifieront toujours en RDC des stratégies diplomatiques tantôt convergentes tantôt divergentes. Pour s'en convaincre, ces deux pays font partie actuellement du Comité international d'accompagnement de la transition en RDC. Il est difficile de prédire la tournure les rapports qu'entretiendront chacun de ces deux pays avec les dirigeants de la République Démocratique du Congo dans le futur.

References:

1. Agir ici et suivie (1997). France-Zaïre-Congo. Echec aux mercenaire 1960 à 1997. Paris: l' Harmattan.
2. Aguiar C.,et Nhouyvanosvong K. (2010). Guide pratique de la négociation internationale. Paris: l'Harmattan.
3. Aron R. (2004). Paix et Guerre entre les nations(1962). Paris: Calmann-Lévy
4. Barrea J. (1978). Théorie des relations internationales. Bruxelles: Ciaco.
5. Battistella D. (2015). Théories des realtions internationales. Paris: Presses de sciences Po.
6. Petiteville F.,Smouts M.C. et Vennesson P. (2012).Dictionnaire des relations internationales. Paris : Dalloz.
7. Beys J. Gendebien P.H. et Verhaegen B. (1963). Congo 1963. Bruxelles: Crip.
8. Braeckman C. (1996). Enjeu congolais. Paris: Fayard, 1996. p. 53.
9. Braeckman C. (1996). Le Dinosauré. Paris: Fayard.
10. Braeckman C. (1999). L'enjeu congolais. L'Afrique central après Mobutu. Paris: Fayard.

11. Braillard Ph. (1977). Théories des relations internationales. Paris: PUF.
12. Chauprade A. (1999). Introduction à l'analyse géopolitique. Paris: Ellipses.
13. Claval P. (1996). Géopolitique et Stratégie. La pensée politique, L'espace et le territoire au XXe siècle. Paris: Nathan.
14. Comité Zaïre. (1978). Le dossier de la recolonisation. Paris: l'Harmattan.
15. De Sernaclens P. (2002). La mondialisation, théories, enjeux et débats. Paris: Armand colin.
16. Fanon F. (1961). Les damnés de la Terre. Paris : Maspero,
17. Fodère P. (1986). Cours de droit diplomatique (Vol. II). Paris.
18. Gérard-Libois J. et Van Lierde J. (1964). Congo 1964. Bruxelles: Crisp.
19. Gérard-Libois J. et Verhaegen B. (1962). Congo 1962. Bruxelles: Crisp.
20. Lanotte O. (2003). République Démocratique du Congo Guerres sans frontières De Joseph-Désiré Mobutu à Josph Kabila. Bruxelles: GRIP.
21. Roosens Cl. et Clément C. (2000). La Belgique et l'Afrique centrale. De 1960 à nos jours. Bruxelles : GRIP et Complexe.
22. Lasserre F. et Gonon E. (2008). Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires, Paris : Armand Colin.
23. Merlier M. (1962). Le Congo-belge de la colonisation à l'indépendance. Paris: Maspero.
24. Morgenthau H. (2005). Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace (1948). New-York: MacGraw-Hill revue par Thompson K., et Clinton D.
25. Mulumbati Ngasha. (2005). Les relations internationales. Lubumbashi: Africa.
26. Ngbanda Zambo-Ko. (1995). Afrique : démocratie piégée. Paris: Equilibres.
27. Paquin S. et Deschênes D. (2009). Introduction aux relations internationales. Quebec: Chenelière Education.
28. Roosens Cl., Rosoux V. et De Wilde d'Estmael T. (2004). La politique étrangère. Le modèle classique à l'épreuve, Bruxelles : P.I.E.-Peter Lang.
29. Thual F. (2000). Contrôler et contrer, Stratégies géopolitiques Paris: Ellipses.
30. Verhaegen B. (1961). Congo 1961,. Bruxelles: CRISP.
31. Yoko Yakembe. (1983). Traité de droit diplomatique. Kinshasa: PUZ.

32. Young C. (1968). Introduction à la politique congolaise. Kinshasa: Université du Congo. Article
33. Rwabuhiri Gasibirege et Jyoni Wa Karega. (1986, Avril). la France et le droit de préférence sur le Congo belge en 1960. Zaïre Afrique(204), pp. 219-225.